

« RESTITUTION » DES SPOLIATIONS COLONIALES *paternalisme, jeux de dupes et révisionnisme historique*

*Un entretien avec Martin Vander Elst¹
par Mireille-Tsheusi Robert*

Ce troisième volet de nos entretiens avec le chercheur Martin Vander Elst nous donne des informations méconnues dans nos réseaux associatifs. Il concerne les stratégies et status quo permettant à un musée belge de contourner les exigences de restitution provenant des plus hautes instances de son ancienne colonie. Au menu, paternalisme, révisionnisme, falsification historique et il faut l'avouer, un certain goût pour la mauvaise foi dans le cadre d'une politique de restitution qui semble inexistante. L'analyse sans compromis de notre invité - face à cette injustice dont les ressorts ont été mis à jour lors des précédents entretiens - ne doit toutefois pas nous conduire au pessimisme. Martin Vander Elst revient ici sur l'importance des luttes politiques et militantes et nous ne pouvons que lui donner raison.

Apparemment, une restitution a déjà été faite sous Mobutu, des pièces ont fini sur le marché noir.... Dans ces conditions, n'est-ce pas « normal » que le Musée refuse d'entreprendre une nouvelle démarche de restitution ?

Ça, c'est la propagande du Musée ! Il s'agit surtout d'un précédent qui vise à maintenir le *statu quo* dans une conjoncture où ces questions de restitution se posent avec de plus en plus d'insistance et de vigueur. Cela ressemble beaucoup au mythe du péché originel. Or, pour comprendre cette affaire qui a eu lieu entre 1976 et 1982, il faut revenir sur les conditions historiques de ce transfert. D'abord ce transfert a eu lieu avant l'avènement des conventions

¹ Martin Vander Elst, philosophe, chercheur au Laboratoire d'Anthropologie Prospective de l'UCL (aspirant FNRS) et membre fondateur du séminaire Migrations et Luttes Sociales. Martin Vander Elst a réalisé une enquête ethnographique au Musée royal de l'Afrique centrale sur le processus de « rénovation » de septembre 2014 à juin 2015 : « La colonialité du savoir au prisme de la muséologie (post)coloniale, l'exemple de la « rénovation » du MRAC ».

internationales visant à encadrer le « retour ou la restitution du patrimoine culturel à ceux qui l'ont créé ». À l'époque on n'a d'ailleurs pas parlé de « restitution », mais de « cadeau » ou de « transfert » pour éviter de faire jurisprudence.

Malgré les difficultés, le transfert a tout de même eu lieu, n'est-ce pas un point à mettre à l'honneur de l'ancienne métropole coloniale ?

Si les premiers objets acheminés vers l'Institut des Musées nationaux du Zaïre étaient de grandes valeurs, les suivants n'en avaient que très peu. D'ailleurs, si le musée de Tervuren a bien *offert* un certain nombre de pièces, le droit de propriété n'a pas jamais été transféré. C'est donc clairement le signe d'une relation profondément asymétrique. En effet, les notions de « retour » et de « restitution » renvoient à un acte juridique de changement de propriétés des œuvres. D'ailleurs, dans la déclaration d'Abuja que nous avons citée plus haut, l'acte de « restitution » n'est pas considéré comme un *cadeau* que l'on offre, mais bien comme la *réparation* que l'on doit de l'injustice commise. Il est probable que cette absence de transfert des titres de propriété explique également en partie comment un certain nombre d'objets ayant été pillés lors de la chute de Mobutu (1997) se sont retrouvés sur le marché européen.

Sur le plan symbolique, comment s'est passé ce transfert ?

Quand on lit la littérature de l'époque liée à ce transfert, on est frappé par le caractère excessivement paternaliste de l'opération menée par la Coopération belge. Il s'agit dans le fond d'un cas typique du paternalisme belge comme culture coloniale.

En effet, dans une revue publiée en 1979 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui était consacrée au « Retour et restitution de biens culturels », on trouve des articles qui traitent de cas de restitution vers l'Algérie, le Nigeria, le Sri Lanka, et l'Indonésie.



Illustration
« Une France à Refaire »

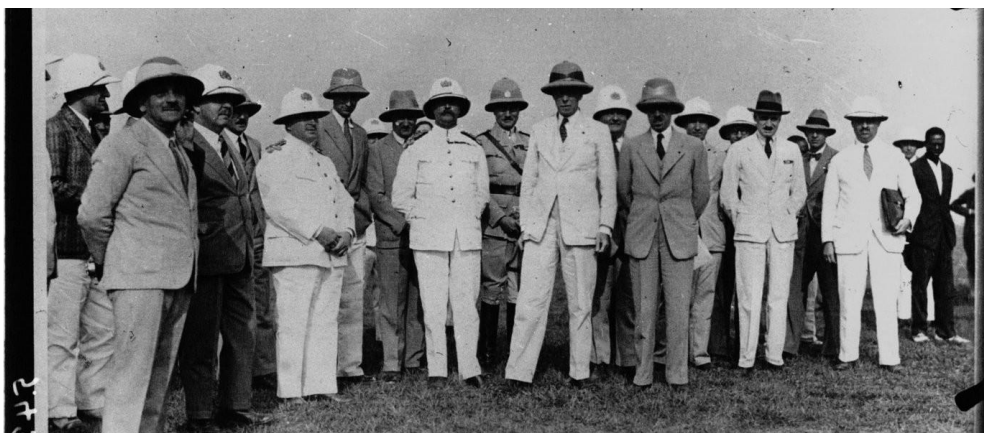
Il y a aussi un article rédigé par Huguette Van Geluwe alors chef du département d'ethnographie du musée de Tervuren et qui s'intitule sobrement « L'apport de la Belgique au patrimoine culturel zaïrois ». Dans cet article on peut lire, entre autres, que « Léopold II s'efforça d'intéresser l'opinion internationale tout comme ses compatriotes aux problèmes des pays d'outre-

mer en général et de l'Afrique centrale en particulier ». Huguette Van Geluwe y affirme également que « *tous les objets de collection acquis par le MRAC l'ont été de façon régulière. Aucun spécimen, de quelque nature qu'il soit, n'a été obtenu par extorsion, spoliation ou vol.* »

Il s'agit évidemment d'un cas flagrant de révisionnisme, révisionnisme d'autant plus avéré que cette même Huguette Van Geluwe a - lors d'une exposition transnationale itinérante intitulée *The Raising of a New Moon : À century of Tabwa Art* (1980)- fait retirer les cartels qui présentaient les statuettes Tabwa pillées par Storms en mentionnant leurs conditions d'appropriation lors de leur passage à Tervuren. Avec ce paternalisme, on est clairement dans le premier type de restitution, dite morale.

Peut-on considérer que cette posture institutionnelle relève du passé et que la mentalité actuelle des gestionnaires du Musée a changé ?

Pas vraiment, puisque c'est ce même type de discours que l'on retrouve aujourd'hui chez le directeur de Tervuren lorsqu'il affirme ne pas être « (...) partisan d'un retour de l'intégralité de nos collections. D'ailleurs, les pays africains ne sont pas demandeurs. Je précise qu'il n'y a jamais eu de demandes pour des pièces archéologiques, mais plutôt pour des éléments qui ont une valeur marchande [sic] (...) si un pays africain devait ouvrir un musée national avec de bonnes conditions de conservation et de sécurité, je pense qu'on pourrait discuter du retour d'un certain nombre de chefs d'œuvre qui peuvent présenter une grande valeur symbolique (...) je suis ouvert au prêt de certains objets et même au retour de certains objets spécifiques pour autant que les conditions de bonne conservation et de sécurité existent. » (interview de Guido Gryseels sur le site Lusingatabwa.com).



M. Tchofen, ministre des Colonies, belge, à sa droite, le général de Cormick et M. Tilxens, gouverneur général du Congo belge à Léopoldville (1932-1934) [photographie de presse] / Agence Mondial

Plus fondamentalement, cette fiction du mauvais retour pose le problème de savoir si c'est au receleur des biens pillés de définir les conditions de la restitution. On pourrait d'une certaine façon envisager la modernisation-rénovation des infrastructures techniques de conservation des objets à Tervuren comme une façon de conserver voire de renforcer le droit des vainqueurs à la rapine et au blanchiment du fruit de leur larcin dans une conjoncture internationale marquée par ces enjeux de restitution. C'est pour cela que les notions juridiques de « recel » et de « blanchiment » sont si importantes. Il faut sortir du discours moral, mais aussi du discours sur les conditions de la conservation.

À votre connaissance, existe-t-il des précédents de restitutions réussies ou exemplaires en Belgique, je pense par exemple à la question juive ?

Je ne connais pas bien ce cas, mais je pense qu'il ne faut pas idéaliser ladite restitution des biens juifs spoliés durant la Seconde Guerre mondiale. D'abord parce que ce processus est assez récent, il ne débute réellement qu'à la fin des années 1990. Ces questions ne se posent pas du tout à la sortie de la guerre dans un contexte fortement marqué par un antisémitisme généralisé. La grande majorité des juifs n'ont jamais été dédommagés.

La restitution est l'effet d'un long combat qui se mène contre le droit des vainqueurs et contre l'oubli.

Au Canada c'est le boycott de l'exposition *Le Souffle de l'esprit – Les traditions artistiques des premiers habitants du Canada*, exposition financée par la compagnie pétrolière Shell alors en litige territorial avec les Cris du Lubicon du nord de l'Alberta - à l'occasion de la tenue des Jeux olympiques de Calgary en 1988 de la part des collectifs autochtones- qui a permis que soit adoptée en 1990 une loi qui accorde aux communautés autochtones le droit de rapatrier les « restes humains » et les objets qui leur sont associés. Cet exemple de boycott qui s'inscrit dans le combat pour l'avancement des droits des autochtones au Canada et qui a rendu possible le processus de restitution, peut nous inspirer aujourd'hui à l'heure de la réouverture du musée de Tervuren. Je ne crois pas trop à la restitution comme fait du prince ni à la bonne volonté des oppresseurs.